Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés de la Licence Éco-Gestion, veuillez visiter :
licenceecogestion.fr/annales-sujets-et-corriges

LICENCE

ÉCONOMIE ET GESTION

ÉVALUATION DU BLOC RNCP39018BC07 : ANALYSER UN QUESTIONNEMENT EN MOBILISANT LES CONCEPTS DISCIPLINAIRES DE L'ÉCONOMIE

SESSION 2026

Durée : 2 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
ÉCONOMIE ET GESTION	3, COEFFICIENT INDICATIF À CONFIRMER PAR LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES DE L'ÉTABLISSEMENT

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : CARREFOUR FRANCE SAS, MASSY, ESSONNE

Vous êtes chargé d'analyser une situation économique et commerciale concernant Carrefour France SAS, entreprise réelle du secteur de la grande distribution, dont le siège est situé à Massy. Le cas porte sur une gamme de produits alimentaires de marque de distributeur et sur les relations avec un fournisseur. Les faits du litige, les données comptables et les données de marché présentés dans le dossier sont construits pour cette évaluation et ne décrivent pas des informations internes ou des événements réels concernant Carrefour France SAS.

Le référentiel national identifie C7 comme une compétence du bloc RNCP39018BC07 et ne fixe pas de durée, de coefficient, de règle de calculatrice ni de format d'épreuve communs à toutes les universités. La durée retenue ici est de 2 heures et le coefficient indicatif est de 3. Les modalités applicables à une formation donnée relèvent des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de son établissement.

Le sujet comporte trois parties indépendantes, pour un total de 20 points. Toute réponse doit être justifiée à partir des documents et des concepts économiques, juridiques ou managériaux pertinents. Pour l'analyse juridique, respectez les étapes du syllogisme juridique. Les calculs doivent être présentés avec leurs formules, leurs unités et une interprétation.

Partie 1 : Analyse juridique d'une relation contractuelle (7 points)

Qualifier les faits, mobiliser les règles de droit et proposer une solution motivée

À partir de la situation exposée ci-dessous et des documents DT 1 et DT 2, analysez le différend entre Carrefour France SAS et son fournisseur. Votre raisonnement doit distinguer la qualification juridique des faits, le problème de droit, les règles applicables et la solution motivée pour l'espèce.

En janvier 2025, Carrefour France SAS et la société fictive NordSaveurs SAS, qui fournit des produits alimentaires, signent un contrat d'approvisionnement d'une durée de douze mois. Le contrat prévoit un prix fixe de 4,80 € HT par unité, des commandes hebdomadaires et des livraisons selon un calendrier communiqué à l'avance. Il stipule que toute modification du prix doit faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties. En septembre 2025, Carrefour France demande une réduction immédiate de 8 % du prix unitaire, en invoquant la hausse de ses coûts et une baisse des ventes. NordSaveurs refuse cette modification, mais continue d'exécuter les commandes déjà acceptées au prix contractuel. Carrefour France lui adresse ensuite une mise en demeure de consentir à la baisse, puis annonce la suspension de nouvelles commandes et réclame 24 000 € au titre d'un préjudice lié à la rupture des approvisionnements. Le dossier ne précise pas l'existence d'une clause autorisant une modification unilatérale du prix ni d'un accord signé après la conclusion du contrat.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit sous la forme d'une question précise. Distinguez notamment la demande de modification du prix, le refus du fournisseur et la suspension des commandes annoncée par l'acheteur.

1.2 (2,5 points) Présentez les règles de droit applicables en vous appuyant sur les articles du Code civil reproduits dans le DT 1 et sur la décision résumée dans le DT 2. Expliquez la portée de la force obligatoire du contrat, de l'exigence de bonne foi et des sanctions de l'inexécution. Précisez la valeur et la portée de la décision de la Cour de cassation dans le raisonnement.

1.3 (3 points) Appliquez les règles aux faits et proposez une solution motivée. Indiquez si Carrefour France peut imposer seule la réduction de prix, si le refus de NordSaveurs constitue à lui seul une inexécution contractuelle et quelles conséquences juridiques pourraient découler d'une suspension injustifiée des commandes. Présentez les éléments qui devraient être établis pour apprécier une éventuelle demande indemnitaire.

Partie 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)

Établir un diagnostic externe et interne, puis formuler des préconisations

Carrefour France souhaite améliorer la compétitivité de sa gamme alimentaire de marque de distributeur tout en préservant la fiabilité de ses approvisionnements et la qualité de ses relations avec les fournisseurs. Appuyez-vous sur les éléments de contexte des DT 1 et DT 3. Distinguez les informations fournies des déductions que vous formulez.

2.1 (2 points) Réalisez un diagnostic externe sous la forme d'une analyse PESTEL. Présentez au moins un élément pertinent pour quatre dimensions différentes, dont au moins une opportunité et une menace, puis expliquez leur incidence possible sur la gamme étudiée.

2.2 (2,5 points) Établissez un diagnostic SWOT synthétique de la gamme étudiée en identifiant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Chaque élément doit être relié aux informations des documents ou clairement présenté comme une déduction fondée sur celles-ci. Vous pouvez compléter le tableau du DR 1.

2.3 (2,5 points) Analysez les choix managériaux révélés par le différend avec NordSaveurs et par les objectifs de compétitivité de Carrefour France. Proposez deux actions concrètes et hiérarchisées permettant de réduire les coûts ou de renforcer la valeur de la gamme sans fragiliser inutilement les approvisionnements. Pour chaque action, justifiez les bénéfices attendus et indiquez un risque ou une condition de réussite.

Partie 3 : Analyse économique et commerciale (6 points)

Exploiter des données chiffrées et interpréter les résultats

Les données de gestion du DT 3 portent sur une gamme de produits alimentaires. Les montants sont exprimés hors taxes et les coûts variables unitaires incluent les achats et la logistique variable. Pour les calculs, utilisez les hypothèses du document et arrondissez les résultats à l'unité pour les volumes et au centime pour les montants unitaires.

Données de gestion de la gamme

Indicateur	2024	2025
Volume vendu (unités)	1 200 000	1 350 000
Prix de vente moyen HT par unité	8,00 €	8,20 €
Coût variable unitaire	5,20 €	5,35 €
Charges fixes attribuées à la gamme	2 520 000 €	2 700 000 €
Marché français estimé en volume, 2025	Donnée non fournie	18 000 000 unités

Source : données construites pour le cas d'évaluation, document DT 3.

3.1 (2 points) Pour 2025, calculez le chiffre d'affaires de la gamme, la marge sur coût variable unitaire et le résultat prévisionnel de la gamme selon les données fournies. Présentez les calculs puis interprétez brièvement le résultat obtenu.

3.2 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité en volume pour 2025, à partir des charges fixes et de la marge sur coût variable unitaire. Indiquez la formule utilisée, le volume arrondi à l'unité et le sens économique de ce seuil. Précisez une limite de cette estimation au regard des hypothèses du document.

3.3 (2 points) Calculez la part de marché en volume de la gamme en 2025 à partir du volume vendu et de la taille estimée du marché. Interprétez le résultat et formulez une recommandation commerciale cohérente avec le diagnostic stratégique et les enjeux de la relation fournisseur.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : CADRE JURIDIQUE ET ÉLÉMENTS DU CAS CONTRACTUEL

Situation contractuelle du cas : le contrat conclu en janvier 2025 fixe le prix à 4,80 € HT par unité pour une durée de douze mois. Il prévoit que toute modification du prix doit être formalisée par un avenant signé par les deux parties. Les commandes hebdomadaires sont communiquées à l'avance. Aucun avenant n'a été signé à la suite de la demande de baisse de prix de septembre 2025.

Extraits du Code civil, en vigueur à la date du cas :

- **Article 1103 :** « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »
- **Article 1104 :** « Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi. Cette disposition est d'ordre public. »
- **Article 1193 :** « Les contrats ne peuvent être modifiés ou révoqués que du consentement mutuel des parties, ou pour les causes que la loi autorise. »
- **Article 1217 :** « La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut : refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ; poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ; solliciter une réduction du prix ; provoquer la résolution du contrat ; demander réparation des conséquences de l'inexécution. Les sanctions qui ne sont pas incompatibles peuvent être cumulées ; des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter. »
- **Article 1231-1 :** « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure. »
- **Article 1353 :** « Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver. Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation. »

Ces extraits sont fournis pour l'analyse du cas. Le candidat doit relier les règles aux faits et ne pas assimiler une simple demande de renégociation à une modification déjà acceptée du contrat.

DT 2 : DÉCISION DE LA COUR DE CASSATION RELATIVE À L'EXÉCUTION DE BONNE FOI D'UN CONTRAT DE DISTRIBUTION

Cour de cassation, chambre commerciale, 3 novembre 1992, n° 90-18.547, affaire Huard.

Visa : ancien article 1134, alinéas 1 et 3, du Code civil, relatif à la force obligatoire des conventions et à leur exécution de bonne foi. Depuis la réforme du droit des contrats, les principes pertinents sont notamment exprimés aux articles 1103 et 1104 du Code civil.

Éléments de la décision : dans cette affaire de distribution, la Cour de cassation a approuvé l'analyse selon laquelle le comportement du fournisseur devait être apprécié au regard de l'obligation d'exécuter le contrat de bonne foi, notamment dans le contexte des conditions commerciales proposées au distributeur. La décision rappelle que la force obligatoire du contrat ne dispense pas les parties de l'exigence de bonne foi dans son exécution.

Portée pour le cas : cette décision ne permet pas, à elle seule, de conclure qu'une partie peut imposer unilatéralement une modification du prix. Elle invite à apprécier concrètement le comportement des

parties et leur coopération au regard du contrat et des circonstances. Le candidat doit distinguer la règle générale de bonne foi de la solution propre à l'affaire jugée. Le présent document restitue la portée de la décision sous forme synthétique et non comme une reproduction intégrale de ses motifs.

DT 3 : DONNÉES DE GESTION, DE MARCHÉ ET DE CONTEXTE STRATÉGIQUE DE LA GAMME

Les informations chiffrées ci-dessous sont des données construites pour le cas. Elles ne constituent pas des données publiées par Carrefour France SAS. Le coût variable unitaire regroupe le coût d'achat et les coûts logistiques variables. Les charges fixes sont supposées constantes dans la plage de volume étudiée. Pour le calcul du seuil de rentabilité, la composition des ventes et les prix sont supposés inchangés.

Éléments de contexte fournis pour le diagnostic : le marché étudié est celui des produits alimentaires comparables à la gamme de marque de distributeur. Les consommateurs sont sensibles au prix et à la disponibilité. Les coûts de transport et d'emballage peuvent évoluer. Les règles applicables à l'information des consommateurs et aux emballages doivent être respectées. La gamme bénéficie de l'accès au réseau de magasins et aux canaux numériques de l'enseigne, mais sa disponibilité dépend de la continuité des livraisons du fournisseur.

Tableau de bord financier de la gamme

Indicateur	2024	2025
Volume vendu	1 200 000 unités	1 350 000 unités
Prix de vente moyen par unité	8,00 €	8,20 €
Coût variable unitaire	5,20 €	5,35 €
Charges fixes attribuées à la gamme	2 520 000 €	2 700 000 €
Taille estimée du marché français en volume	Non fournie	18 000 000 unités

Données construites pour le cas, en euros hors taxes sauf indication contraire.

Repères de contexte pour l'analyse PESTEL

Dimension	Élément fourni
Politique et légal	Les exigences relatives à l'information du consommateur et aux emballages doivent être respectées.
Économique	Les coûts de transport, d'achat et d'emballage peuvent évoluer; la clientèle est sensible au prix.
Socioculturel	Les consommateurs accordent de l'importance au prix et à la disponibilité des produits.
Technologique	Les canaux numériques de l'enseigne peuvent soutenir la visibilité et le suivi des ventes.
Environnemental	Les choix d'emballage et l'organisation des livraisons peuvent influer sur l'impact environnemental.
Concurrentiel	La gamme se positionne sur un marché où les consommateurs peuvent comparer des produits similaires.

Éléments du cas à analyser, et non conclusions déjà établies.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 1.1, 1.2 et 2.2 | **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux ci-dessous. Pour le tableau juridique, respectez l'ordre du syllogisme juridique : qualification des faits, problème de droit, règle applicable, solution motivée de l'espèce. Pour le tableau stratégique, indiquez des éléments concis et justifiés par les documents ou clairement identifiés comme des déductions.

Grille d'analyse juridique selon le syllogisme

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règle de droit applicable	
Solution motivée de l'espèce	

À compléter par le candidat à partir des DT 1 et DT 2.

Matrice SWOT de la gamme étudiée

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
.....			
.....			

À compléter par le candidat. Chaque élément doit être justifié ou présenté comme une déduction.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.